



MAIRIE DE
PRIX-LÈS-MÉZIÈRES
08000

ARRETE N° 112/2023
Portant restriction de circulation
à l'occasion des 5èmes Foulées Pirisiennes

LE MAIRE DE PRIX-LÈS-MÉZIÈRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Considérant le plan d'organisation des Foulées Pirisiennes,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : La circulation et le stationnement seront interdits pendant le déroulement de l'épreuve sur les voies détaillées ci-après, **le Samedi 2 décembre 2023.**

*** de 14H30 à 16H30 :**

- Rue du Stade, de l'intersection avec la rue des Harquettes à l'intersection avec la rue de l'Arbre,
- Chemin Haie Arrêt, de l'intersection avec l'accès à la salle polyvalente à l'intersection avec la rue du Stade.
- Clos des Ecoles.

*** de 16H30 à 20H00 :**

- Chemin Haie Arrêt, de l'intersection avec l'accès à la salle polyvalente à l'intersection avec la rue du Stade,
- Rue du Stade, de l'intersection avec la rue de l'Arbre à l'intersection avec la rue d'Evigny,
- Rue de Fagnon, de l'intersection avec la rue d'Evigny à l'intersection avec la rue des Grands Courtils,
- Rue des Grands Courtils, Contre-allée rue du Moulin,
- Place Charles de Gaulle, parking derrière la Mairie,
- Rue des Ecolières.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation seront posés (déviations, sens interdits et barrières) par les services techniques de la Commune de Prix-lès-Mézières.

ARTICLE 3 : Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, les services de la Mairie, notamment le policier municipal, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié.

ARTICLE 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours, M. le Médecin chef du SAMU.

Fait à Prix-les-Mézières, le 14 novembre 2023.

Le Maire,

Bruno DEDION.